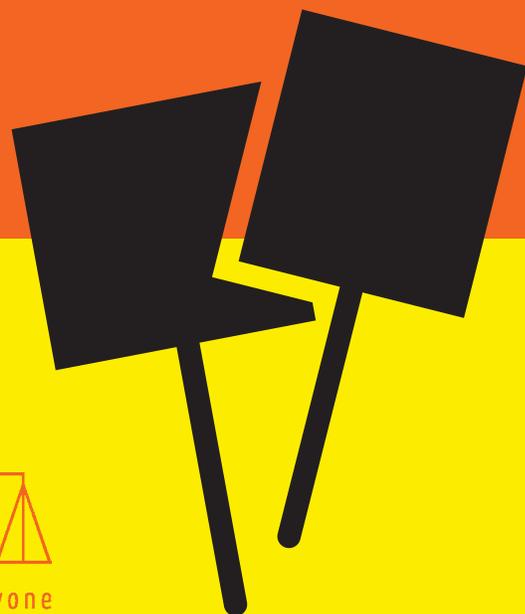


# Démocratie directe :

PLÉBISCITES ET  
RÉFÉRENDUMS



# *Démocratie directe :*

PLÉBISCITES ET  
RÉFÉRENDUMS



# **Démocratie directe : PLÉBISCITES ET RÉFÉRENDUMS**

2020 (Version 1.0)

Cette ressource pédagogique a été préparée, publiée et distribuée par la Public Legal Education Association of Saskatchewan (PLEA). Le contenu de cette publication ne doit pas servir de base à un avis juridique d'aucune sorte. Les personnes désirant obtenir un avis juridique doivent consulter un avocat.

PLEA est un organisme non gouvernemental sans but lucratif fondé par la Law Foundation of Saskatchewan. PLEA bénéficie également du soutien financier du ministère de la Justice Canada, de même que du ministère de la Justice et du procureur général de la Saskatchewan. PLEA est soutenue par la Law Society of Saskatchewan, l'Association du Barreau canadien (division de la Saskatchewan), le College of Law, Legal Aid Saskatchewan, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, la Saskatoon Public Library et les bibliothèques publiques et les collèges régionaux de la province.

Le contenu de cette publication ne peut être reproduit à des fins commerciales. La reproduction à des fins pédagogiques sans but lucratif est cependant encouragée, à condition que PLEA soit indiquée comme source et que le contenu ne soit pas tiré de son contexte.

Images : Shutterstock, à l'exception des images suivantes :

Page 8: [fabiovisentin.com](http://fabiovisentin.com)

Page 15: Réseau canadien de documentation pour la recherche, collections de Canadiana  
Bibliothèques de l'Université de l'Alberta, Peel's Prairie Provinces

© 2020 Public Legal Education Association of Saskatchewan, Inc.

ISBN #978-1-988445-16-8 (Book)

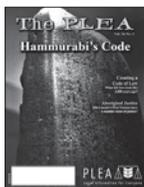
ISBN #978-1-988445-17-5 (PDF)

# Table des matières

Autres publications de PLEA .....	iv
Introduction.....	1
<b>Leçon 1 : Qu'est-ce que la démocratie directe?</b> .....	3
<b>Document à distribuer aux élèves</b> .....	4
Qu'est-ce que la démocratie directe?.....	4
<b>Étude de cas</b> .....	8
Les origines de la démocratie autochtone.....	8
<b>Leçon 2 : Qu'est-ce que les plébiscites et les référendums?</b> .....	11
<b>Document à distribuer aux élèves</b> .....	12
Qu'est-ce que les plébiscites et les référendums?.....	12
<b>Étude de cas</b> .....	14
Histoire de la démocratie directe en Saskatchewan.....	14
<b>Leçon 3 : La <i>Referendum and Plebiscite Act</i> de la Saskatchewan</b> .....	17
<b>Document à distribuer aux élèves</b> .....	19
La démocratie directe en Saskatchewan aujourd'hui.....	19
<b>Étude de cas</b> .....	22
Établissement du taux de participation minimum : votes sur la réforme électorale de l'Île-du-Prince-Édouard.....	22
<b>Leçon 4 : Est-ce que les citoyens sont les mieux placés?</b> .....	27
<b>Document à distribuer aux élèves</b> .....	28
Est-ce que les citoyens sont les mieux placés?.....	28
<b>Dernières Considérations</b> .....	33

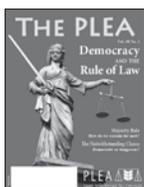
# Autres publications de PLEA

## THE PLEA



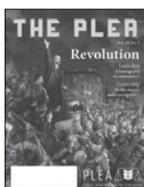
### LE CODE DE HAMMURABI

Découvrez l'origine des systèmes juridiques occidentaux et en quoi ils se distinguent du droit autochtone. *Bulletin disponible en français et en anglais.*



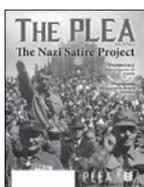
### DEMOCRACY AND THE RULE OF LAW

Apprenez comment le droit forme la base de nos institutions démocratiques. *Ressource disponible en anglais seulement.*



### REVOLUTION

Découvrez comment les révolutions peuvent renverser les lois et les institutions. *Bulletin disponible en anglais seulement.*



### THE NAZI SATIRE PROJECT

Apprenez comment le régime nazi en Allemagne a utilisé la satire pour étiqueter certains citoyens comme étant « différents ». *Bulletin disponible en anglais seulement.*



### 70 YEARS OF THE BOMB

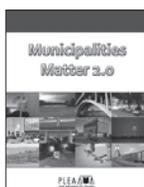
Apprenez-en davantage au sujet de l'arme la plus puissante jamais créée. *Bulletin disponible en anglais seulement.*

## RESSOURCES PÉDAGOGIQUES



### LA DÉMOCRATIE ET LA PRIMAUTÉ DU DROIT

Apprenez comment le droit forme la base de nos institutions démocratiques. *Ressource disponible en français et en anglais.*



### LES MUNICIPALITÉS, C'EST NOTRE AFFAIRE!

Découvrez comment créer des changements à l'échelle locale. *Ressource disponible en français et en anglais.*



### NOTRE GOUVERNEMENT, NOS ÉLECTIONS

Apprenez comment fonctionnent le gouvernement, la politique et les élections en Saskatchewan. *Ressource disponible en français et en anglais.*



### LORD OF THE FLIES: THE NOVEL STUDY

Découvrez ce qui arrive lorsque la primauté du droit s'effondre dans une société. *Ressource disponible en anglais seulement.*



### SUNSHINE SKETCHES OF A LITTLE TOWN: THE LEARNING RESOURCE

Découvrez comment les collectivités du Canada fonctionnent comme des sociétés démocratiques libérales. *Ressource disponible en anglais seulement.*

**TÉLÉCHARGEZ CES RESSOURCES OU COMMANDEZ-EN DES EXEMPLAIRES SUR NOTRE NOUVEAU SITE WEB : [TEACHERS.PLEA.ORG](http://TEACHERS.PLEA.ORG)**

# Introduction

L'une des formes de gouvernance les plus efficaces est la démocratie directe. En effet, cette forme donne aux électeurs le pouvoir de décider de ce que devrait être la loi. Un simple vote peut ainsi changer l'orientation d'une ville, d'une province ou d'un pays.

Une des meilleures illustrations du pouvoir de la démocratie directe est le référendum de 2016 au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce référendum, les électeurs devaient décider s'ils souhaitaient quitter l'Union européenne ou y demeurer. Le résultat surprise – les électeurs ont décidé avec une faible majorité de quitter l'Union européenne – a ébranlé la classe dirigeante de l'ensemble de l'Europe. Que l'on soit en accord ou en désaccord avec le résultat, ce référendum a rappelé à tous que, dans une démocratie, le pouvoir de décision repose entre les mains de la majorité.

Pour les électeurs de la Saskatchewan en particulier, la démocratie directe n'est pas un concept abstrait. En fait, les citoyens se voient octroyer des pouvoirs de démocratie directe à même la loi de la Saskatchewan. Les électeurs peuvent ainsi exiger la tenue d'un référendum exécutoire au niveau municipal, et d'un plébiscite non exécutoire au niveau provincial.

Sachant que nous disposons de ces pouvoirs, comment pouvons-nous faire en sorte que la démocratie directe soit employée de manière responsable?

La ressource pédagogique *Démocratie directe : plébiscites et référendums* peut vous aider à répondre à cette question. Conçue pour les programmes de sciences humaines 30 et de droit 30, cette ressource examine tout d'abord les origines de la démocratie dans la Grèce antique, avant d'aborder la démocratie directe dans l'histoire de la Saskatchewan et la situation actuelle. Pour conclure, elle invite les élèves à examiner d'un œil critique les avantages et les inconvénients d'un système de gouvernement par démocratie directe. Au fil de ces leçons, des procédures détaillées, des documents à distribuer aux élèves et des études de case aideront les élèves à réfléchir à des moyens de prendre de meilleures décisions démocratiques.

Bien sûr, aucune ressource pédagogique n'est parfaite. Vos commentaires et suggestions sur la présente ressource ou toute autre publication de PLEA sont les bienvenues. Écrivez-nous à [plea@plea.org](mailto:plea@plea.org).





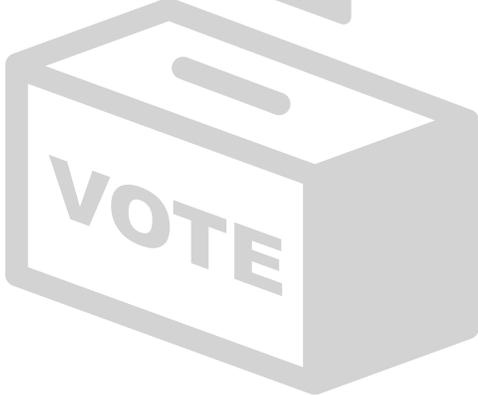
# LEÇON 1 : Qu'est-ce que la démocratie directe?

## OBJECTIF

Les élèves apprendront les origines et la structure de base de la démocratie directe. Cette leçon servira de fondement à toutes les leçons suivantes.

## MARCHE À SUIVRE

1. Demandez aux élèves ce que signifie la démocratie pour eux. Utilisez leurs réponses variées pour démontrer qu'il peut être difficile d'en arriver à une définition précise de la démocratie.
2. Répartissez les élèves en petits groupes. Demandez à chaque groupe d'utiliser la discussion d'ouverture comme base pour créer leur propre définition de la démocratie.
3. Avec le groupe, demandez à chaque équipe de partager sa définition. Au moyen d'un vote, déterminez la définition officielle de la démocratie selon la classe.
4. Soulignez que le fait de demander à chaque élève de voter pour sa définition préférée est une forme de démocratie directe. Chaque élève s'exprime directement pour déterminer la définition finale.



5. Pour aider les élèves à comprendre les racines de la démocratie directe, distribuez et lisez le document *Qu'est-ce que la démocratie directe?*

### QUESTION CLÉ

- **La démocratie de la Grèce antique n'a duré que quelques centaines d'années. Des structures démocratiques similaires à Rome n'ont pas duré beaucoup plus longtemps. Il a fallu ensuite attendre à la Glorieuse révolution d'Angleterre en 1688 pour voir ressurgir la démocratie en Europe. Que nous révèle cette longue absence de la démocratie au sujet de sa fragilité?**

## ÉTUDE DE CAS : LES ORIGINES DE LA DÉMOCRATIE AUTOCHTONE

6. Utilisez cette étude de cas pour illustrer le fait que la Grèce antique n'était pas la seule société démocratique de notre passé.

## POUR ALLER PLUS LOIN

7. Pour étudier plus en profondeur les diverses définitions de la démocratie, consultez la « Leçon 1.1 : Qu'est-ce que la démocratie » dans *Notre gouvernement, nos élections*. Vous trouverez cette ressource à [teachers.plea.org](https://teachers.plea.org).

## DOCUMENT À DISTRIBUER AUX ÉLÈVES

### Qu'est-ce que la démocratie directe?

Dans une démocratie, c'est le peuple qui gouverne. C'est la signification même du mot démocratie. En grec, *dêmos* signifie « peuple » et *kratos* signifie « commander ». C'est la nature de la démocratie. Contrairement aux sociétés où les rois ou les dictateurs prennent les décisions finales, dans une démocratie, le pouvoir réside entre les mains du peuple.

La façon dont le peuple emploie son pouvoir démocratique varie d'un endroit à l'autre. Au Canada, nous élisons des gens au gouvernement. Ces représentants élus prennent ensuite des décisions en notre nom. C'est ce que l'on appelle la démocratie représentative.

Le pouvoir démocratique peut aussi être employé d'une manière plus directe que par l'élection d'un représentant. Les gens peuvent être appelés à voter au sujet d'une politique précise. Lorsque des citoyens – et non des représentants élus – décident des questions précises, c'est ce qu'on appelle une démocratie directe.

Certains pays sont gouvernés par démocratie directe. Par exemple, la toute petite nation européenne du Liechtenstein présente ses projets de loi au peuple. Les citoyens doivent voter pour ou contre l'adoption de chaque loi proposée. Comme les habitants du Liechtenstein décident directement de ce qui deviendra la loi, le pays est une démocratie directe.

### **Le peuple aime la démocratie**

Qu'un pays soit gouverné par une démocratie représentative ou une démocratie directe, dans les deux cas, c'est le peuple qui gouverne. L'idée que ce doit être le peuple qui gouverne reçoit un vaste appui.

En 2017, le Pew Research Center – un organisme de recherche non partisan – a analysé les opinions au sujet de la démocratie auprès des citoyens de 38 pays. Cette étude a révélé que, dans les pays où le revenu était élevé, le soutien à la démocratie représentative était très fort. En fait, 78 % des répondants ont déclaré qu'une démocratie représentative était une bonne façon de gouverner leur pays.

Il est intéressant de noter que le Pew Research Center a également découvert que les gens vivant dans une démocratie représentative appuyaient fortement un plus grand recours à la démocratie directe. Dans le cadre de cette étude, les gens devaient répondre à la question suivante :

*Est-ce qu'un système démocratique où les citoyens, et non les représentants élus, votent directement sur les questions majeures nationales pour décider ce qui deviendra la loi serait une bonne ou une mauvaise façon de gouverner ce pays? (traduction libre)*

Autrement dit, on a demandé aux gens s'ils étaient en faveur d'une démocratie plus directe. Les deux tiers des répondants ont répondu oui.

Au Canada, nous utilisons parfois la démocratie directe. Par exemple, en 1992, le Canada a tenu un vote national pour l'amendement de la



Constitution. En 1991, la Saskatchewan a tenu des votes au sujet du financement public de l'avortement, des budgets équilibrés et des méthodes d'approbation des changements constitutionnels. De plus, de nombreuses municipalités de la Saskatchewan permettent à leurs citoyens de voter des questions locales. Par exemple, en 2013, la Ville de Regina a demandé aux citoyens qui devraient construire leur nouvelle usine de traitement des eaux usées.

L'idée d'une démocratie directe – où les gens votent directement sur des questions précises – n'a rien de nouveau. En fait, elle remonte à au moins 2 500 ans, alors que la Grèce antique était gouvernée selon un système de démocratie directe.

## Athènes et les origines de la démocratie directe

La Grèce antique était un regroupement d'environ 1 000 cités-États. La plupart de ces cités-États étaient composées d'un centre urbain entouré d'un mur, autour duquel s'étendaient des terres agricoles. C'est ce qu'on appelait une polis. Chaque polis développait sa propre forme de gouvernance. Beaucoup d'entre elles utilisaient la démocratie directe.

Athènes était la plus grande polis de la Grèce antique. À son sommet au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère, Athènes comptait environ 250 000 habitants et couvrait

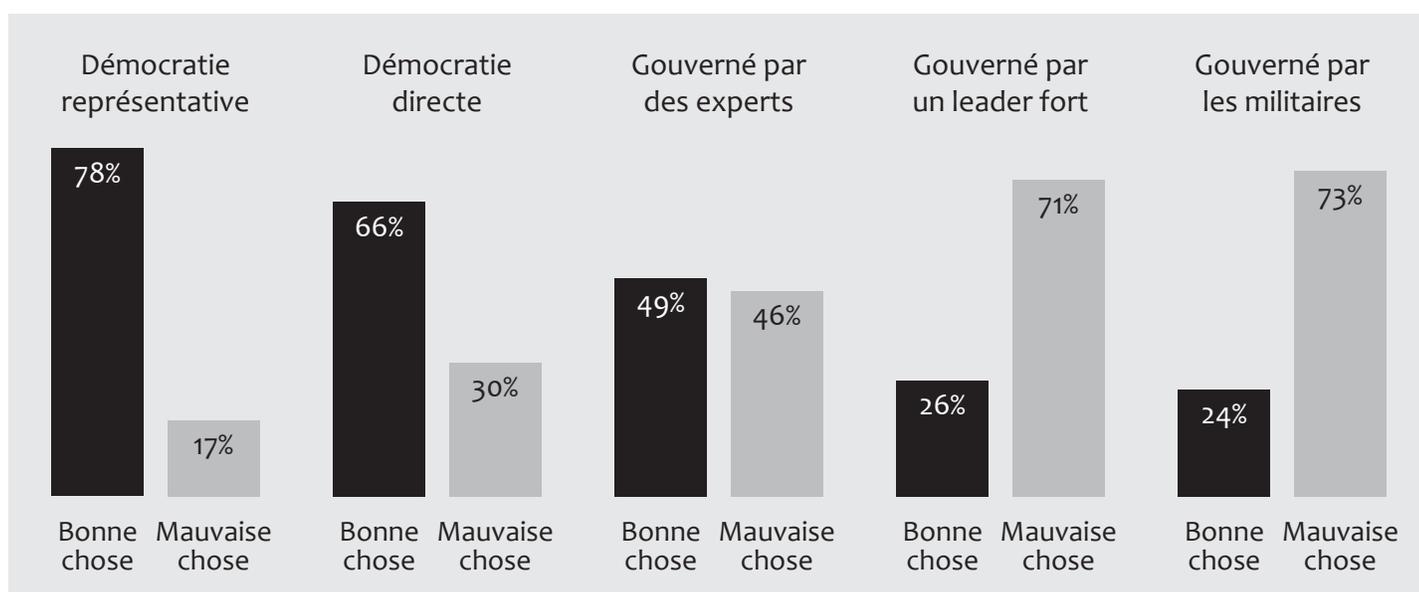
un territoire de 2 500 kilomètres carrés. Compte tenu de sa taille, de l'importance de son patrimoine archéologique et du fait qu'elle était une démocratie directe, Athènes est la ville idéale pour nous aider à comprendre les origines de la démocratie directe.

### Comme fonctionnait la démocratie directe athénienne

En tant que démocratie directe, Athènes était gouvernée par ses citoyens. Des assemblées étaient organisées afin que les citoyens puissent voter les lois et les politiques publiques. De plus, environ 1 200 officiels étaient choisis à Athènes chaque année, par vote ou tirage au sort. Parmi les gens choisis par tirage au sort se trouvaient les jurés, qui allaient voter pour trancher les causes devant les tribunaux.

Les assemblées à Athènes étaient ouvertes aux citoyens mâles. La façon dont la citoyenneté était accordée a changé au fil des ans, mais, en général, les gens étaient considérés comme étant des citoyens s'ils avaient fait leur service militaire, s'ils étaient nés de parents citoyens ou si la citoyenneté leur avait été conférée par l'assemblée. Les femmes et les enfants pouvaient détenir la citoyenneté, mais, contrairement aux hommes, ils n'avaient pas le droit de vote.

Les assemblées se tenaient habituellement sur la Pnyx, une colline du centre d'Athènes. Cependant, si plus de 6 000 personnes devaient se réunir, l'assemblée



Soutien accordé aux divers types de gouvernements. Source : Pew Research Center Spring 2017 Global Attitudes Survey



## UN CONTRÔLE SOCIAL PUISSANT

Athènes avait recours à un système d'exil pour garder un certain contrôle sur les citoyens ordinaires et l'élite. Une fois par année, les Athéniens pouvaient proposer des gens à l'exil. Un vote était tenu et, si le résultat était favorable, cette personne était exilée d'Athènes pour dix ans. Après dix ans, on passait l'éponge et l'exilé était autorisé à revenir à Athènes. Bien que le fait d'exiler des concitoyens puisse être discutable d'un point de vue éthique, la menace agissait comme une puissante forme de contrôle social.

avait lieu dans l'agora, la place du marché public. La présence à ces assemblées était généralement optionnelle, et ceux qui y assistaient étaient rémunérés pour leur temps.

Lors d'une assemblée, des lois et politiques étaient proposées aux citoyens. Les propositions pouvaient être faites à l'avance, par n'importe quel citoyen. Les officiels déterminaient quelles propositions, parmi celles qui avaient été suggérées, seraient examinées lors de l'assemblée. Généralement, les propositions pour des changements radicaux n'étaient pas transmises pour examen devant l'assemblée.

N'importe qui pouvait s'adresser à l'assemblée. Cependant, c'était habituellement des hommes ambitieux qui le faisaient. La très grande majorité des citoyens écoutaient simplement les allocutions et votaient. L'une des raisons pour lesquelles la plupart des gens se contentaient d'écouter était qu'il était risqué de s'adresser à l'assemblée : en effet, les orateurs pouvaient être tenus légalement responsables d'avoir donné de mauvais conseils ou des informations erronées. En revanche, les citoyens n'étaient jamais tenus responsables s'ils avaient voté de manière irresponsable.

Le pouvoir démocratique à Athènes était un changement radical par rapport aux systèmes antérieurs où les leaders gouvernaient par décrets. Par le pouvoir du vote, les citoyens pouvaient contrôler l'élite.



La plateforme des orateurs de la Pnyx, à Athènes. C'est ici que les citoyens se rassemblaient pour débattre et voter les lois.

---

## ON RÉFLÉCHIT

1. Est-ce une bonne idée de permettre aux gens de voter directement sur des questions? Expliquez votre réponse.
2. De nombreux Athéniens gardaient le silence pendant les débats. Le silence peut aussi bien être utile que nuisible. Examinons le fait de garder le silence pendant un débat.
  - a) Peut-on contribuer correctement au débat sans écouter également tous les points de vue?
  - b) Pourquoi certaines personnes gardent-elles le silence pendant les débats?
3. La démocratie athénienne a accordé aux citoyens le droit de vote, ce qui contribuait à contrôler l'élite athénienne. De quelle façon la démocratie d'aujourd'hui aide-t-elle à garder un contrôle sur les élites?
4. Est-ce que la majorité a toujours raison? Sinon, est-ce que les grandes masses de citoyens doivent aussi faire l'objet d'un contrôle?

## ÉTUDE DE CAS

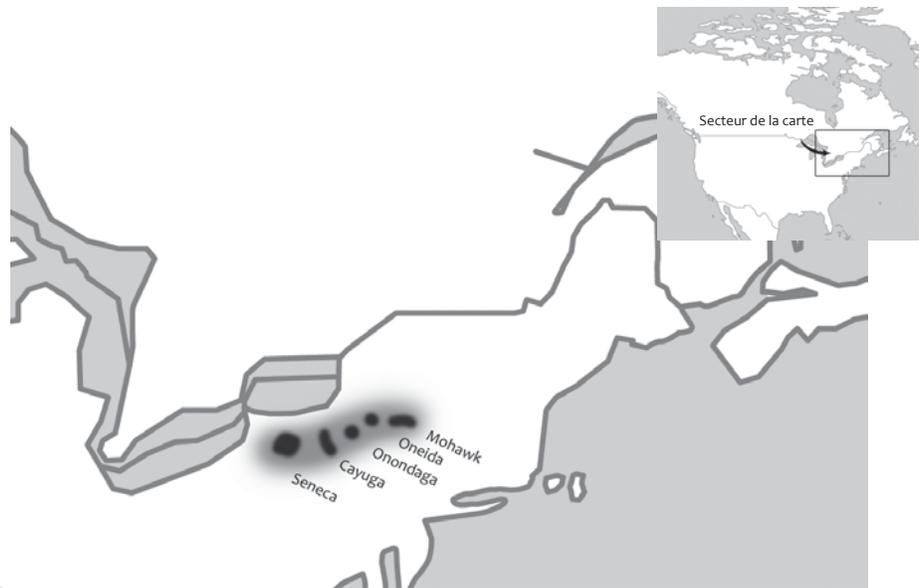
# Les origines de la démocratie autochtone

On considère souvent la démocratie comme étant une tradition de la Grèce. La Grèce antique n'était toutefois pas la seule société du passé ayant permis au peuple d'avoir son mot à dire dans la façon dont il était gouverné. On trouve d'anciennes structures démocratiques partout au monde, de l'Inde à l'Islande, en passant par la Chine et l'Afrique.

Plus près de nous, de nombreuses nations sur le territoire que nous appelons aujourd'hui l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud avaient adopté des concepts démocratiques. Les Haudenosaunee, aussi appelés la Confédération iroquoise, en sont un bon exemple. Ce regroupement de cinq (et plus tard six) nations a fondé ses processus de prise de décision sur le principe démocratique voulant que chacun ait son mot à dire.

## Le gouvernement de la Confédération iroquoise

La confédération iroquoise était une alliance entre les Mohawks, les Oneidas, les Onondagas, les Cayugas et les Sénécas. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une sixième nation a été ajoutée, lorsque les Tuscaroras ont migré en territoire Haudenosaunee.



Terres traditionnelles des cinq nations d'origine des Haudenosaunee, vers 1500.

La confédération a été formée en 1142 sous la gouverne de Dekanawidah, l'artisan de paix. Dekanawidah a persuadé les cinq nations d'accepter la Grande loi de paix. La Grande loi a mis fin aux combats entre les nations et créé un nouveau système de gouvernance qui leur permettait de coexister en paix.

Le gouvernement de la Confédération était une structure ascendante. La prise de décision commençait dans la communauté et montait ensuite jusqu'aux leaders des Haudenosaunee.



## CONSENSUS

Le consensus n'est pas la même chose que l'unanimité. Si une décision est unanime, tout le monde est d'accord. Si une décision obtient un consensus, certaines personnes accepteront qu'elles ne puissent pas obtenir gain de cause.

Pour comprendre le fonctionnement de la gouvernance de la Confédération, il faut tout d'abord comprendre la nature ascendante des communautés Haudenosaunee.

Les Haudenosaunee vivaient dans des villages composés de maisons longues. Chaque maison longue hébergeait un clan de 30 à 40 personnes, composé de familles et de familles élargies. Les hommes et les femmes de chaque clan se réunissaient séparément dans leurs propres conseils. Lors de ces réunions, ils discutaient des questions du quotidien et parvenaient à un consensus au sujet de ce que le clan devrait faire. Les conseils informaient ensuite la mère de clan de leur décision.



Reconstitution d'une maison longue de Haudenosaunee du XV<sup>e</sup> siècle au lac Crawford, en Ontario.

Les mères de clan étaient les femmes les plus âgées et les plus respectées de chaque clan. En plus de superviser leur clan, elles devaient choisir et conseiller le Hoyaneh. Le Hoyaneh était le leader mâle (chef) de chaque village. Le Hoyaneh agissait sous les ordres de la mère de clan : s'il ne remplissait pas son rôle, de préserver la paix et d'examiner attentivement les conseils de chaque clan, la mère de clan avait l'autorité de remplacer le Hoyaneh par une autre personne. Comme les Hoyaneh agissaient sous les ordres des mères de clan, et comme les mères de clan prenaient conseil auprès de leur clan, la gouvernance de la communauté des Haudenosaunee était véritablement un système fonctionnant selon une approche ascendante, c'est-à-dire de la base vers le haut.

### ***Établissement de consensus et maintien de la paix entre les nations***

Lorsque des questions importantes touchaient l'ensemble des Cinq nations, le Grand conseil se réunissait. Le Grand conseil était composé des Hoyaneh de chacune des 50 petites communautés des Haudenosaunee, réparties en cinq conseils distincts, un pour chaque nation.

Les décisions du Grand conseil des Cinq nations suivaient un processus ordonné afin d'obtenir un consensus dans la prise de décision.

## Les grands frères

La première étape afin d'obtenir un consensus était de faire en sorte que les Hoyaneh des Sénécas et des Mohawks prennent une décision. On les appelait les *grands frères*. Lorsque les grands frères avaient pris une décision, ils transmettaient leur décision aux Cayugas et aux Oneidas.

## Les petits frères

Les Cayugas et les Oneidas étaient appelés les *petits frères*. Ils examinaient la décision prise par les grands frères. Si les petits frères n'étaient pas d'accord avec les grands frères, ils demandaient aux grands frères de reconsidérer leur décision. Si les petits frères étaient d'accord avec les grands frères, ils transmettaient la décision aux Onondagas.

## Les gardiens du feu

Les Onondagas étaient connus comme étant les *gardiens du feu*. Si les Onondagas étaient d'accord avec la décision des grands frères et des petits frères, une décision définitive était prise. S'ils n'étaient pas d'accord, la question était retransmise aux grands frères, et le processus recommençait.

Ce système consistant à transmettre les décisions d'un groupe à l'autre permettait à la Confédération d'être gouvernée par consensus. Tous devaient tenir compte de leurs propres intérêts, de même que des intérêts des autres.

---

## ON DISCUTE

1. Hoyaneh signifie *gardien de la paix*. Pourquoi est-il important que nos leaders soient des gardiens de la paix?
2. La démocratie occidentale repose sur l'idée que la majorité doit décider. La gouvernance des Haudenosaunee reposait sur l'établissement d'un consensus entre plusieurs communautés : une majorité simple ne suffisait pas nécessairement pour prendre une décision.
  - a) Que pourrait-il se passer si la majorité ne tenait pas entièrement compte de l'impact de sa décision sur la minorité?
  - b) Le Canada serait-il mieux gouverné si nous prenions plus de temps pour établir un consensus?

# LEÇON 2 : Qu'est-ce que les plébiscites et les référendums?

## OBJECTIF

Les élèves découvriront ce que sont les plébiscites et les référendums. Cette leçon ouvrira des pistes de réflexion et permettra aux élèves de s'interroger à savoir si la majorité a bel et bien toujours raison.

## MARCHE À SUIVRE

1. Selon le *Laches* de Platon, Socrate disait :

*Il me semble que, pour bien décider des choses, il est nécessaire de décider en se fondant sur le savoir, et non sur la majorité. (traduction libre)*

Animez une discussion en classe au sujet de cette affirmation. Lorsque la majorité prend une décision, est-elle nécessairement prise en s'appuyant sur le savoir?

2. Réexaminez le système des Haudenosaunee s'appuyant sur des processus de va-et-vient pour la prise de décision. En quoi le fait de ralentir nos processus de prise de décision et de permettre une interaction entre les communautés permet-il de mieux utiliser le savoir?

3. Lisez le document *Qu'est-ce que les plébiscites et les référendums?*

### QUESTION CLÉ

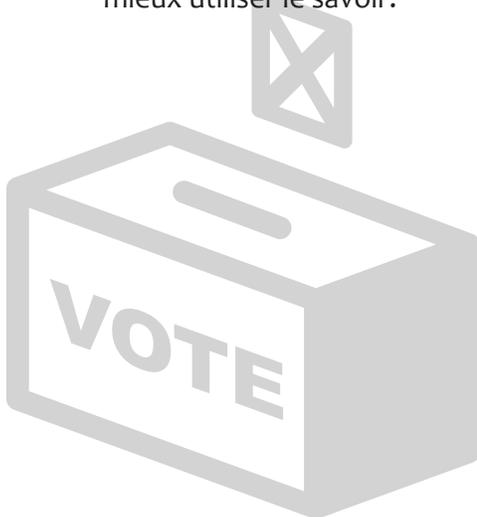
- **La démocratie directe dans la Grèce antique contribuait à conserver un contrôle sur les puissants. En quoi un plébiscite ou un référendum (ou la simple menace d'un plébiscite ou d'un référendum) assure-t-il un contrôle sur les puissants?**

## ÉTUDE DE CAS : HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE EN SASKATCHEWAN

4. Utilisez l'étude de cas pour explorer les premières demandes en faveur d'une démocratie directe en Saskatchewan.

## POUR ALLER PLUS LOIN

5. Pour examiner l'influence des riches et des élites sur nos lois, consultez les informations générales sur l'impôt personnel progressif de la Leçon 1.4 : « Payer pour les services gouvernementaux » dans *Notre gouvernement, nos élections*. Vous trouverez cette ressource à [teachers.plea.org](http://teachers.plea.org).



## DOCUMENT À DISTRIBUER AUX ÉLÈVES

# Qu'est-ce que les plébiscites et les référendums?

La démocratie directe est une forme de gouvernance où les gens votent directement sur une question. Au Canada, la démocratie directe est pratiquée au moyen de plébiscites et de référendums.

Bien que les plébiscites et les référendums demandent tous deux aux citoyens de voter sur une question, il s'agit de deux processus différents. Il existe une différence importante entre les deux :

- Les plébiscites ne sont pas juridiquement contraignants. Le gouvernement doit uniquement tenir compte des résultats du vote.
- Les référendums sont juridiquement contraignants. Le gouvernement est dans l'obligation de faire ce que le peuple a décidé.

## *Pourquoi la démocratie directe?*

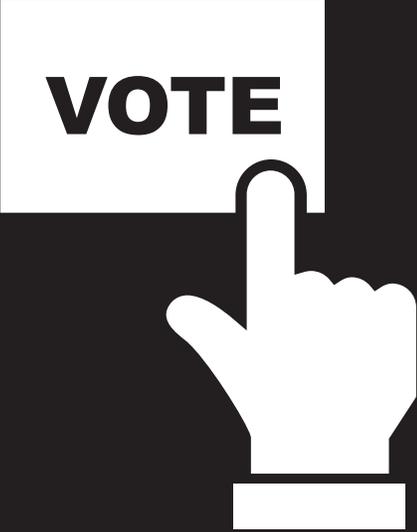
Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles le gouvernement pourrait vouloir que les citoyens votent sur un enjeu précis.

Parfois, une question est tellement importante qu'il peut être difficile pour le gouvernement d'aller de l'avant sans mandat du peuple. Un bon exemple à cet effet s'est produit en 1992, lorsque des amendements à la Constitution canadienne ont été proposés. Tous les principaux partis politiques étaient en faveur des changements. On s'entendait toutefois pour dire que les Canadiens devaient prendre eux-mêmes cette décision. Un référendum national a donc été organisé pour faire en sorte que notre loi la plus importante serait modifiée uniquement si une majorité de Canadiens étaient d'accord.

D'autres fois, un enjeu ne cadre pas dans la plateforme politique des partis. Par exemple, au début du XX<sup>e</sup> siècle, il y avait de nombreux débats publics à savoir si oui ou non on devait interdire la vente et la consommation d'alcool. Les partis politiques étaient réticents à adopter une position ferme, parce qu'il n'y avait pas de consensus au sujet de la prohibition au sein des membres du parti ou de leurs partisans. Pour sortir de l'impasse, on a demandé aux citoyens de décider. Ainsi, on préservait l'unité des partis politiques et on s'assurait que la majorité déciderait.

Quelle que soit la raison de tenir un plébiscite ou un référendum, ces derniers peuvent constituer un outil pratique dans la prise de décision.





**VOTE**

## CONFIANCE LORS DU VOTE

Contrairement à ce qui se vit dans de nombreux pays, les Canadiens ont confiance que leurs votes sont fidèlement comptés. En fait, les résultats d'un sondage récent d'Élections Canada indiquaient que 95 % des Canadiens avaient confiance en la fidélité des résultats des élections. Cette confiance est en partie attribuable aux organismes électoraux indépendants qui supervisent nos systèmes de scrutin fédéral et provinciaux. De plus, si les résultats d'une élection sont contestés, des mécanismes de vérification tels que des recomptages officiels et des révisions judiciaires peuvent être appliqués. Bien que ces mesures de protection soient importantes, elles sont rarement nécessaires : les incidents de fraudes électorales sont *extrêmement* rares au Canada.

---

## ON RÉFLÉCHIT

1. Les plébiscites sont des votes de consultation. Leurs résultats n'ont pas à devenir la loi. Pourquoi le gouvernement souhaite-t-il que le peuple s'exprime, sans toutefois garantir qu'il suivra la décision de la majorité?
2. Les référendums sont des votes contraignants. Leurs résultats doivent être mis à exécution. Pourquoi le gouvernement donne-t-il le pouvoir de décision définitif au peuple?

## ÉTUDE DE CAS

# Histoire de la démocratie directe en Saskatchewan

Très tôt dans l'histoire de la Saskatchewan, des citoyens ont fait pression en faveur du pouvoir de la démocratie directe. Ces demandes n'étaient pas un phénomène unique à la Saskatchewan, mais plutôt la propagation de mouvements populaires aux États-Unis.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux habitants du Midwest des États-Unis avaient l'impression que l'élite dirigeante ne tenait pas compte des intérêts du citoyen ordinaire. Des syndicats et des coopératives de fermiers ont pris le flambeau et ont commencé à militer en faveur de la démocratie directe. Les ouvriers agricoles et les agriculteurs soutenaient le même argument : donner un plus grand pouvoir démocratique aux citoyens ordinaires permettrait de garder un contrôle sur les élites.

Les politiciens américains étaient favorables aux demandes en faveur de la démocratie directe. Dès 1911, 13 états avaient intégré à leurs lois une forme de démocratie directe. Il y avait trois formes courantes :

- Révocation : un vote pour décider si oui ou non il faut révoquer le mandat d'un politicien en poste.
- Initiative : un vote visant à approuver ou à rejeter une loi proposée par un citoyen.
- Référendum : un vote visant à approuver ou à rejeter une loi adoptée par le gouvernement.

Pour enclencher un processus de révocation, d'initiative ou de référendum, les gens devaient d'abord faire circuler une pétition. Si la pétition obtenait un nombre suffisant de signatures (généralement autour de 8 à 10 % des électeurs inscrits), le gouvernement serait alors dans l'obligation de tenir un vote.

L'enthousiasme des Américains pour la démocratie directe a gagné peu à peu le nord du continent. Des défenseurs de la démocratie directe ont commencé à se faire entendre en Saskatchewan, souvent invités ici par des syndicats et organisations d'agriculteurs de la province. Les plus fervents partisans en Saskatchewan étaient le Trades and Labor Council of Regina et la Saskatchewan Grain Grower's Association. Comptant un important lectorat, leurs bulletins *Saskatchewan Labor's Realm* et *Grain Grower's Guide*, intervenaient souvent en faveur de la démocratie directe.

Les politiciens de la Saskatchewan ont entendu les demandes en faveur de la démocratie directe. Lors de la campagne électorale provinciale de 1912, les libéraux et les conservateurs ont promis que, s'ils étaient élus, ils mettraient en place une forme de démocratie directe.

Les libéraux ont remporté les élections de 1912. Malgré leur promesse électorale, ils étaient mal à l'aise avec le concept de démocratie directe. Ils craignaient qu'elle ne donne trop de pouvoir au peuple. Le premier ministre Walter Scott a demandé en privé aux représentants du parti de refroidir les ardeurs au sujet de cette idée dans leurs assemblées de circonscription.



Cependant, les libéraux ne pouvaient pas renier facilement une promesse électorale. Ils ont donc présenté un projet de loi intitulée *The Direct Legislation Act*. Le projet de loi a reçu l'approbation unanime de tous les partis lors de la session parlementaire de 1912-1913.

La *Direct Legislation Act* autorisait les référendums et initiatives, selon les règles suivantes :

- Référendums : si les signatures de 5 % de la population étaient recueillies dans les 90 jours suivant l'adoption d'une loi, le gouvernement devait alors soumettre la loi directement à un vote d'approbation auprès de la population.
- Initiatives : si un citoyen proposait une loi et recueillait les signatures de 8 % de la population, le gouvernement pouvait soit adopter la loi proposée lors de la prochaine session parlementaire, soit la soumettre à un vote d'approbation auprès de la population.

En vertu de la loi, les référendums et initiatives ne pouvaient pas affecter les revenus et les ressources. Autrement dit, les citoyens ne pouvaient pas utiliser les pouvoirs de la démocratie directe pour forcer le gouvernement à dépenser de l'argent ou à modifier ses lois sur l'impôt.

La *Direct Legislation Act* n'a pas été mise immédiatement en vigueur. À la place, un référendum a été organisé pour demander aux citoyens de la Saskatchewan d'approuver ou de rejeter la loi.

Le référendum devait répondre à deux exigences pour que la loi entre en vigueur. La première condition était qu'il devait obtenir une majorité simple : 50 % des votes devaient être en faveur de la loi. La deuxième exigence était plus controversée et visait délibérément à faire avorter l'adoption de la loi. Elle établissait un taux de participation minimum au référendum : au moins 30 % des 161 561 électeurs inscrits de la Saskatchewan devaient se prononcer en faveur de la loi. Si ces deux exigences n'étaient pas satisfaites, il n'y aurait pas de démocratie directe en Saskatchewan.

Le gouvernement a fait deux choses pour réduire le taux de participation. Premièrement, il a tenu le référendum en novembre 1913. Comme le vote avait lieu à la fin d'une saison des récoltes bien occupée, les partisans de la démocratie directe avaient peu de temps pour susciter un intérêt généralisé à l'endroit du référendum. Deuxièmement, le gouvernement a fait le strict minimum pour promouvoir le référendum.

**Saskatchewan Labor's Realm**  
ENDORSED BY THE REGINA TRADE & LABOR COUNCIL  
 Vol. 1, No. 1 Regina, May 31, 1907  
 Annual Subscription \$1.00 Single Copy Five Cents

**UNION MADE** Wherever possible is OUR Policy.  
 WE CLOTHE THE MEN FROM HEAD TO FOOT  
**C. H. GORDON & Co.**  
 THE WAGE EARNERS' STORE

LIST OF CONTENTS:

	Page	Page	
Reports From Local Unions	3	Editorial	6
Local Notes	14	Trade Union Cards	11
Socialism	19	Lemieux Disputes Bill	12

**GO TO Engel Bros. FOR UNION MADE FOOTWEAR**  
 STRATHCONA BLOCK SCARTH ST., REGINA

**WATCHES**  
*The most accurate, the strongest, the most reasonable in price is THE HAMILTON*  
 Every movement guaranteed to keep time within 30 seconds per week  
**Wheatley Bros.**  
 1732 SCARTH STREET  
 Manufacturing Jewels, Watchmakers, Etc.

**THE GRAIN GROWER'S GUIDE**  
 ORGANIZATION · EDUCATION · CO-OPERATION

BECAUSE THE WEATHER IS DONE WHAT AHEAD IS AT PRESENT WE MUST NOT BE DISCOURAGED THERE IS WORK TO BE DONE, BAIN OR SHINE, NOT IN GOLD, GOOD CROPS OR BAD CROPS. LET EVERY ONE OF US TAKE OUR PROPORTION TO THE WORK AHEAD OF US. THIS IS THE TASK OF MAKING OUR COUNTRY BETTER FOR EVERY CITIZEN. THE ONLY WAY THIS CAN BE DONE EFFECTIVELY IS THROUGH ORGANIZATION. LET US DOUBLE THE MEMBERS OF OUR ORGANIZATION THIS WINTER IN EVERY PROVINCE. LET US CONTINUE THE EDUCATIONAL WORK. GOOD WORK WELL DONE TELLS EVERY TIME.

**EQUITY**  
 BUT CROWN HER QUEEN AND EQUITY'S SHALL UNDERPIN FOR THOSE WHO BUILD AND THOSE WHO SOW AND THOSE WHO GRAB AND GARNER IN A BRIGHTER DAY.

OCT. 11, 1911

A WEEKLY JOURNAL DEVOTED TO THE INTERESTS OF WESTERN FARMERS  
 \$1.00 PER YEAR 5c A COPY

Premier numéro du *Saskatchewan Labor's Realm*, 31 mai 1907.

*The Grain Grower's Guide*, 11 octobre 1911. Il s'agissait de la publication à l'intention des fermiers la plus lue dans l'ouest du Canada.

Le jour du référendum, 32 133 bulletins de vote ont été déposés. En voici les résultats :

- 26 696 votes en faveur de la loi;
- 4 897 votes contre la loi;
- 540 bulletins annulés.

Ces résultats indiquaient que 83 % des bulletins de vote étaient en faveur de la *Direct Legislation Act*, répondant ainsi au seuil d'approbation requis de 50 %. Cependant, le résultat ne respectait pas l'exigence relative au taux de participation. Seulement 16,5 % de tous les électeurs de la province s'étaient prononcé en faveur de la démocratie directe. Par conséquent, la *Direct Legislation Act* n'est jamais entrée en vigueur.

Après le vote, le premier ministre Walter Scott a déclaré que « le manque d'intérêt notable manifesté à l'égard de la question soumise au vote démontre que les citoyens de cette province ne sont pas suffisamment évolués pour que les lois de la province

soient adoptées en fonction du plan de la *Direct Legislation Act*. » (*traduction libre*) Son message était clair : les citoyens de la Saskatchewan n'étaient pas suffisamment intéressés à la démocratie directe pour qu'elle soit applicable.

Malgré le fait que le premier ministre Scott n'aimait pas le concept de démocratie directe, son gouvernement a tenu un référendum sur la prohibition en 1916. En fait, depuis le rejet de la *Direct Legislation Act*, le gouvernement provincial a lancé huit plébiscites et référendums.

Près de 80 ans plus tard après l'échec de la *Direct Legislation Act*, le gouvernement progressiste-conservateur sortant a relancé l'idée. En 1991, la *Referendum and Plebiscite Act* était adoptée. Elle donnait aux citoyens le pouvoir d'imposer des plébiscites. Nous aborderons ces pouvoirs dans la prochaine leçon.

---

## ON DISCUTE

1. Était-ce raisonnable pour le gouvernement de la Saskatchewan d'établir un taux de participation minimum pour faire en sorte que la *Direct Legislation Act* ait force de loi? Est-ce qu'une loi est légitime si elle n'a pas le soutien exprès de la majorité des citoyens?
2. Est-ce que le faible taux de participation au référendum de 1913 indique que la démocratie directe accorde trop de pouvoir à une minorité motivée?
3. On dit que si une personne refuse de participer à une élection, elle est prête à accepter la décision de ceux qui vont voter. Discutez de cette affirmation.

# LEÇON 3 : La Referendum and Plebiscite Act de la Saskatchewan

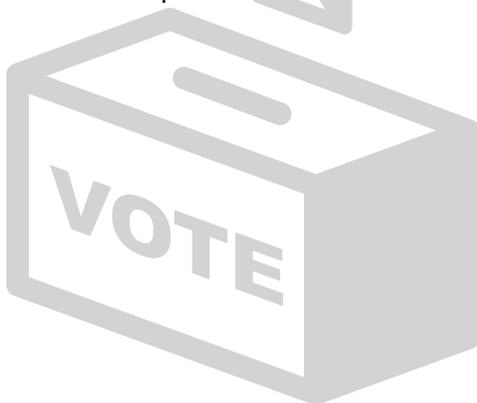
## OBJECTIF

Les élèves apprendront quels sont les pouvoirs de démocratie directe accordés aux citoyens en vertu de la loi de la Saskatchewan et réfléchiront aux moments où il est approprié d'utiliser ces pouvoirs.

## MARCHE À SUIVRE

1. Le vote n'est pas le seul moyen dont disposent les citoyens pour participer à la création des lois et des politiques publiques. Les citoyens peuvent aussi :
  - participer à des campagnes de rédaction de lettres ayant pour but d'influencer l'opinion publique;
  - créer des campagnes de pétition en ligne et dans les médias sociaux
  - demander des rencontres avec des élus
  - joindre un parti politique ou en former un
  - joindre un groupe de la société civile ou en former un pour défendre un enjeu

Demandez aux élèves de réfléchir à ces façons et à d'autres de participer à la création des lois et des politiques publiques. Quels sont les avantages et les inconvénients de chaque méthode?



2. Animez une discussion en classe portant sur la question suivante :
  - Est-ce que certaines questions se règlent mieux sans avoir recours à un référendum ou un plébiscite?
3. Lisez le document *La démocratie directe en Saskatchewan aujourd'hui*.

### QUESTION CLÉ

- **Aujourd'hui, pour qu'un plébiscite d'initiative citoyenne puisse se tenir, plus de 100 000 signatures seraient requises. Est-ce possible pour une personne de recueillir autant de signatures? Si non, quel genre de ressources politiques, organisationnelles et financières seraient requises?**
4. Si nécessaire, passez en revue avec les élèves les pouvoirs propres à chaque palier de gouvernement. Vous trouverez un résumé dans la section d'information de base de la Leçon 2 : « Pourquoi les lois » dans *Notre gouvernement, nos élections*. Vous trouverez cette ressource à [teachers.plea.org](https://teachers.plea.org).

## ÉTUDE DE CAS : DÉTERMINATION DES SEUILS MINIMUMS : VOTES SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

5. Utilisez l'étude de cas pour explorer les raisons que le gouvernement pourrait avoir de ne pas mettre en application les résultats d'un plébiscite.

### POUR ALLER PLUS LOIN

6. Le guide *A Citizen's Guide To Shaping Council Decisions* du gouvernement de la Saskatchewan explique comment les citoyens peuvent forcer leur conseil municipal à tenir une assemblée pour discuter d'un enjeu précis. Il énonce également les règles pour mettre en branle un référendum municipal. Vous trouverez ce guide au <http://publications.gov.sk.ca/documents/313/104661-2017-Citizens-Guide-To-Shaping-Council-Decisions.pdf> (ressource en anglais seulement)
7. Le directeur général des élections de la Saskatchewan a publié dernièrement un document de réflexion portant sur la *Referendum and Plebiscite Act*. Vous pouvez consulter ce document au [www.documentcloud.org/documents/3149251-Michael-Boda-Elections-Saskatchewan-Sept-2016.html](http://www.documentcloud.org/documents/3149251-Michael-Boda-Elections-Saskatchewan-Sept-2016.html) (ressource en anglais seulement)

## DOCUMENT À DISTRIBUER AUX ÉLÈVES

# La démocratie directe en Saskatchewan aujourd'hui

À la fin des années 80 et au début des années 90, une vague populiste a déferlé sur le monde de la politique canadienne. Les citoyens voulaient avoir davantage voix au chapitre dans la façon dont ils étaient gouvernés. Le Parti réformiste du Canada, un parti politique de l'ouest en pleine ascension, a saisi ces demandes et promis aux citoyens de leur offrir plus de pouvoir.

L'essor rapide du Parti réformiste du Canada a inquiété les partis politiques en place. La popularité de ce nouveau parti était l'une des raisons pour lesquelles les partis établis ont commencé à rechercher des moyens pour que les citoyens jouent un rôle plus actif dans le gouvernement.

En Saskatchewan, le Parti progressiste-conservateur au pouvoir était très impopulaire. On l'accusait d'être coupé des électeurs et d'ignorer leur volonté. Dans le but de changer cette perception, il a mis en place une loi sur les plébiscites et les référendums qui accordait plus de pouvoir démocratique aux citoyens de la Saskatchewan.

## ***La Referendum and Plebiscite Act***

La *Referendum and Plebiscite Act* de la Saskatchewan est en vigueur depuis 1991. Cette loi établit les règles régissant les référendums et plébiscites provinciaux.

### **Référendums lancés par le gouvernement**

Si le gouvernement provincial organise un référendum, deux seuils doivent être respectés pour que le résultat soit contraignant :

- plus de 60 % des votes doivent être en faveur de la question;
- le taux de participation au scrutin doit être d'au moins 50 %.

Ces deux exigences contribuent à faire en sorte qu'un référendum soit accepté uniquement si une majorité claire de citoyens sont en sa faveur.

### **Plébiscites lancés par les électeurs**

Une autre caractéristique de la nouvelle loi de la Saskatchewan consistait à accorder aux citoyens la possibilité d'inciter la mise en œuvre d'un plébiscite provincial. Les citoyens doivent tout d'abord faire circuler une pétition qui expose la question proposée pour le plébiscite. Si au moins 15 % des électeurs signent la pétition, le gouvernement est tenu de procéder à un vote.

Un plébiscite sera tenu uniquement si la question relève des compétences de la province. Par exemple, si 15 % des électeurs demandent un plébiscite sur une loi portant sur radiodiffusion, le gouvernement ne tiendra pas de vote. Les lois en matière de radiodiffusion relèvent de la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral.

Si la question proposée n'est pas claire ou est difficile à comprendre, le gouvernement peut modifier sa formulation avant la tenue du plébiscite.





## L'ARGENT EST-IL ROI?

La *Referendum and Plebiscite Act* n'impose pratiquement aucune limite de dépenses sur les campagnes portant sur des référendums et des plébiscites. Cet aspect pose le risque que les gens qui ont le plus d'argent soient ceux qui pourraient avoir le plus d'influence dans une campagne portant sur un plébiscite ou un référendum.



## RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

Il existe également des pouvoirs de démocratie directe au niveau local de gouvernement. Les citoyens peuvent lancer une pétition pour demander que les gouvernements municipaux tiennent un référendum contraignant. Le nombre minimum de signatures requises dans les villes est de 10 % des citoyens de la ville. Dans toutes les municipalités, les signatures de 25 électeurs ou d'un nombre d'électeurs représentant au moins 15 % de la population doivent être recueillies, selon le nombre le plus élevé. Le référendum proposé doit porter sur un élément de compétence municipale et ne peut engager la municipalité à créer de nouvelles taxes ou à faire des dépenses.

Toute modification à la formulation de la question doit être approuvée par un tribunal, pour garantir que l'esprit et l'intention de la pétition sont respectés.

Même si les plébiscites ne sont pas contraignants, ils peuvent malgré tout être très utiles. Les plébiscites mesurent l'opinion publique et fournissent ainsi une orientation au gouvernement. Comme Gary Lane, alors ministre de la Justice de la Saskatchewan, l'expliquait au comité législatif qui examinait la *Referendum and Plebiscite Act* proposée :

*Certes, les plébiscites, comme discuté, ne sont pas contraignants. Mais je crois qu'ils sont très persuasifs. Il se pourrait bien que, une fois cette voie empruntée, un futur gouvernement souhaite par la suite mettre en place des initiatives citoyennes ayant un caractère contraignant, si je puis me permettre de dire ça. Mais comme premier pas dans cette nouvelle voie, je crois que nous avons fait un bon bout de chemin.*

La croyance du ministre Lane à savoir que les plébiscites sont persuasifs est très pertinente. Tout gouvernement qui ne respecte pas la volonté du peuple se voit dans l'obligation d'expliquer son raisonnement, sinon il court le risque de ne pas être réélu aux élections suivantes.

Bien que les citoyens de la Saskatchewan aient le droit de lancer des plébiscites provinciaux depuis 1991, aucun n'a eu lieu depuis.

---

## ON RÉFLÉCHIT

1. Il arrive parfois que les gens ne se soucient pas d'un enjeu particulier, et ne votent donc pas. D'autres fois, les gens sont indécis au sujet d'un enjeu et ne votent pas.
  - a) Quelles autres raisons les gens auraient-ils de ne pas voter?
  - b) Quand est-ce une bonne idée de *ne pas* voter?
2. Le taux de participation aux élections générales de la Saskatchewan en 2011 et en 2016 était à peine supérieur à 50 %. Le taux de participation aux élections municipales n'atteint pratiquement jamais 50 %. Nous acceptons toutefois les résultats de ces élections. Est-ce juste d'exiger un taux de participation minimum de 50 % pour que le résultat d'un référendum soit contraignant?
3. Dans une démocratie, la majorité décide. Cependant, pour que le résultat d'un référendum provincial soit adopté en Saskatchewan, un taux de participation de 60 % est exigé. Est-ce juste?
4. La *Referendum and Plebiscite Act* ne donne pas aux citoyens le pouvoir d'imposer la tenue d'un référendum contraignant. Les citoyens peuvent uniquement adresser une pétition pour un plébiscite non contraignant. Est-ce une limite raisonnable imposée au pouvoir des citoyens?
5. Pourquoi selon vous n'y a-t-il jamais eu un plébiscite provincial à la demande des citoyens en Saskatchewan?

## ÉTUDE DE CAS

# Établissement du taux de participation minimum : votes sur la réforme électorale de l'Île-du-Prince- Édouard

Les élections fédérales et provinciales canadiennes utilisent le scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le candidat qui recueille le plus de votes gagne. Un candidat n'a pas besoin de récolter 50 % des votes : il doit simplement récolter plus de votes que tout autre candidat.

Une des critiques à l'égard du scrutin uninominal majoritaire à un tour est que les assemblées législatives élues ne reflètent pas toujours le vote populaire. Par exemple, lors des élections provinciales de 2016 en Saskatchewan, le Saskatchewan Party a récolté 62 % du vote populaire. Cependant, ils ont remporté 84 % des sièges à l'assemblée. Le NPD a quant à lui récolté 30 % du vote, mais ce résultat ne lui a donné que 16 % des sièges. Les plus petits partis, comme les verts, les libéraux et les progressistes-conservateurs n'ont obtenu aucun siège.

Les assemblées législatives pourraient refléter plus fidèlement la volonté populaire si nous changions notre mode de scrutin pour un système à représentation proportionnelle, ou d'autres modes de scrutin. Mais un tel changement pourrait transformer de manière radicale la façon dont nous sommes gouvernés. Par conséquent, beaucoup de gens pensent qu'une réforme de notre système électoral ne peut être réalisée de manière légitime que si elle est approuvée par les électeurs. Dernièrement, trois provinces ont tenu un vote portant sur une proposition de réforme électorale :

- l'Ontario en 2007;
- la Colombie-Britannique en 2005, 2009 et 2018;
- l'Île-du-Prince-Édouard en 2005, 2016 et 2019.

Aucun de ces votes ne s'est soldé par une réforme électorale.

Les deux derniers votes qui se sont tenus au sujet de la réforme électorale à l'Île-du-Prince-Édouard illustrent bien plusieurs facteurs importants à considérer au sujet des plébiscites et des référendums.

## ***Réforme électorale de l'Île-du-Prince-Édouard : le plébiscite de 2016***

En 2016, le comité spécial sur le renouvellement démocratique de l'Île-du-Prince-Édouard a recommandé la tenue d'un plébiscite sur la réforme électorale. Le gouvernement s'est prêté à l'exercice, et un plébiscite non





## VOTES PRÉFÉRENTIELS

Les votes préférentiels permettent aux citoyens de choisir des options en ordre de préférence. Lors du dépouillement des votes, si aucune option ne recueille au moins la moitié des votes, un deuxième tour commence instantanément : l'option ayant récolté le moins de votes est éliminée, et le deuxième choix de ceux qui ont voté pour l'option éliminée devient leur premier choix. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'une option ait récolté au moins 50 % des votes.

contraignant s'est tenu plus tard la même année. Le plébiscite demandait aux citoyens de se prononcer sur la question suivante :

*Classez les systèmes électoraux suivants par ordre de préférence, de 1 à 5 (« 1<sup>er</sup> choix » indiquant votre option préférée, et « 5<sup>e</sup> choix » l'option que vous aimez le moins. Vous pouvez choisir tous les systèmes électoraux ou quelques-uns seulement, à votre choix.*

- Représentation proportionnelle double
- Scrutin uninominal majoritaire à un tour (le système actuel)
- Scrutin uninominal majoritaire à un tour plus chefs
- Représentation proportionnelle mixte
- Vote préférentiel

Lors du dépouillement des votes, aucune option n'avait reçu une majorité de voix au premier compte. Le scrutin uninominal majoritaire à un tour est arrivé en tête avec 31 % des votes, et la représentation proportionnelle mixte en deuxième place, avec 29 % des voix. Après trois tours, la représentation proportionnelle mixte récoltait 52 % des voix, avec le scrutin uninominal majoritaire à un tour en deuxième place, avec 43 % des voix.

Malgré la victoire finale de l'option de représentation proportionnelle mixte, le gouvernement n'était pas convaincu qu'il fallait changer le mode de scrutin.

Au début, il semblait injuste que le gouvernement ait rejeté la volonté du peuple. Cependant, le premier ministre craignait que le faible taux de participation ait indiqué qu'il ne disposait pas du mandat de procéder au changement. Voici ce qu'il a déclaré après le plébiscite :

*En dépit des mesures sans précédent visant à encourager le taux de participation au vote et à faciliter le vote, un peu moins de 36,5 % des électeurs inscrits ont voté pendant la période de vote de dix jours pour le plébiscite. En revanche, 63,5 % des électeurs inscrits n'ont pas participé au vote.*

Autrement dit, comme le taux de participation au vote était aussi bas, seulement 19 % des électeurs inscrits ont exprimé qu'ils désiraient transformer le système électoral de la province.

Le faible taux de participation n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, un faible taux de participation est inhabituel à l'Île-du-Prince-Édouard. En effet, la province affiche un des plus hauts taux de participation au scrutin au monde. Les élections provinciales y présentent souvent un taux de participation de plus de 80 %. Étant donné que le comité spécial sur le renouvellement démocratique a déclaré que « le résultat d'un plébiscite doit être analysé de concert avec le taux de participation au vote », le premier ministre avait raison. Il était difficile d'affirmer que le plébiscite avait fourni un mandat clair pour un changement du mode de scrutin.

L'ensemble de l'Assemblée législative provinciale était d'accord avec le premier ministre. Lorsque les législateurs se sont réunis après le plébiscite, ils ont voté à 20 contre 6 pour ne pas mettre en œuvre le résultat du plébiscite.

Ce rejet n'a toutefois pas signifié la fin des réformes électorales à l'Île-du-Prince-Édouard. Au lieu d'écarter l'idée d'une réforme électorale, le gouvernement a proposé un référendum contraignant. Il se tiendrait en même temps que l'élection provinciale de 2019 et permettrait aux électeurs de choisir entre les deux options les plus populaires du plébiscite de 2016 : conserver un mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour ou changer pour un mode de représentation proportionnelle mixte.

## Réforme électorale : le référendum de 2019

Le bulletin de vote du référendum de 2019 demandait ce qui suit aux citoyens :

*Est-ce que l'Île-du-Prince-Édouard devrait changer son mode de scrutin pour un mode de scrutin à représentation proportionnelle mixte?*

- Non  
 Oui

Le gouvernement a établi deux exigences minimales pour que le mode de scrutin à représentation proportionnelle mixte soit instauré. Le camp du Oui devait :

- recevoir au moins 50 % des votes;
- remporter le vote dans au moins 17 des 27 circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard.

De plus, des règles de base ont été créées pour la campagne. La campagne de chaque camp, celle du Oui et celle du Non, s'est vu accorder un financement public de 75 000 \$. Les individus et les groupes non inscrits dans les camps du Oui ou du Non ne pouvaient

pas dépenser plus de 1 000 \$ pour la campagne. De plus, un commissaire était affecté à la supervision du référendum. L'un des rôles du commissaire était d'organiser des séances d'information non partisans dans toute la province, afin de renseigner les citoyens au sujet de leurs choix. Ces règles contribuaient à assurer qu'il y ait un débat équilibré et éclairé.

Les chefs des progressistes-conservateurs, des verts et des néo-démocrates se sont prononcés en faveur de la réforme électorale. Le chef des libéraux a refusé de prendre position, affirmant plutôt qu'il respecterait la décision des électeurs, quelle qu'elle soit.

Le jour du vote, le camp du Oui n'a réussi à respecter aucune des exigences minimales du référendum. L'option du Oui a obtenu un peu moins de 49 % des votes, et a gagné dans seulement 15 des 27 circonscriptions de l'île. La campagne du Oui a accepté la défaite, même si ces représentants ont déclaré qu'ils continueraient à travailler pour la réforme électorale.



Un dépliant en faveur du Oui dans une boîte aux lettres de Charlottetown. Les campagnes du Oui et du Non étaient indépendantes de tout parti politique.

---

## ON DISCUTE

1. Est-ce que le premier ministre et l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard avaient raison de rejeter le résultat du référendum de 2016?
2. Est-ce que des limites doivent être imposées aux dépenses de chaque camp d'une campagne référendaire?
3. Des fonds publics doivent-ils être fournis à chaque camp d'une campagne référendaire?
4. Est-ce une bonne idée de tenir un référendum lors d'une élection générale? Ou bien le référendum ne retiendra pas assez l'attention?



# LEÇON 4 : Est-ce que les citoyens sont les mieux placés?

## OBJECTIF

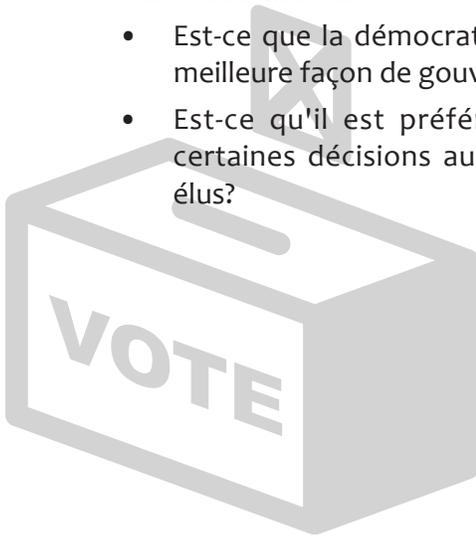
Les élèves réfléchiront aux avantages et aux inconvénients de la démocratie directe et examineront des façons de prendre de meilleures décisions démocratiques.

## MARCHE À SUIVRE

1. Passez en revue les pouvoirs dont disposent les citoyens pour demander des plébiscites et des référendums en Saskatchewan.
2. Lisez le document Est-ce que les citoyens sont les mieux placés?

### QUESTION CLÉ

- **Pouvons-nous comprendre véritablement les points de vue de nos adversaires si nous ne les entendons pas les exprimer dans leurs propres mots?**
3. Comme discussion de conclusion, demandez à la classe d'examiner les avantages et les inconvénients de gouverner au moyen de la démocratie directe.
    - Est-ce que la démocratie directe est la meilleure façon de gouverner la société?
    - Est-ce qu'il est préférable de laisser certaines décisions aux représentants élus?



## DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS

4. Les dernières considérations portent sur des enjeux liés à la démocratie directe. Ils conviennent bien à un travail de forme longue, comme un exposé oral ou écrit.

## POUR ALLER PLUS LOIN

5. Pour étudier plus en profondeur la façon dont les référendums peuvent produire des résultats qui bafouent les droits des minorités, consultez la section « Le débat des minarets en Suisse » dans la Leçon 5 du document *La démocratie et la primauté du droit*. Vous trouverez cette ressource à [teachers.plea.org](https://teachers.plea.org).
6. Pour étudier plus en profondeur l'ascension au pouvoir de Hitler, consultez la section « La montée du nazisme et la destruction de la démocratie libérale » dans la Leçon 3 du document *La démocratie et la primauté du droit*. Vous trouverez cette ressource à [teachers.plea.org](https://teachers.plea.org).
7. Pour mieux comprendre comment identifier les partis pris, consultez la leçon sur les partis pris dans le *News Sources Lesson Plan* de Media Smart. Vous trouverez cette ressource à [https://mediasmarts.ca/sites/mediasmarts/files/pdfs/lesson-plan/Lesson\\_Bias\\_News\\_Sources.pdf](https://mediasmarts.ca/sites/mediasmarts/files/pdfs/lesson-plan/Lesson_Bias_News_Sources.pdf) (ressource en anglais seulement)
8. Pour trouver des moyens de repérer et de traiter ce que l'on appelle les « fausses nouvelles », consultez le reportage en plusieurs parties de CBC portant sur les fausses nouvelles. Vous trouverez cette ressource à [www.cbc.ca/news/technology/fake-news-misinformation-online-1.5196865](https://www.cbc.ca/news/technology/fake-news-misinformation-online-1.5196865) (ressource en anglais seulement)

## DOCUMENT À DISTRIBUER AUX ÉLÈVES

### Est-ce que les citoyens sont les mieux placés?

Les gens ne votent pas dans l'intention de prendre la *mauvaise* décision. Les gens votent pour ce qu'ils croient être la bonne chose. Lorsque chaque vote est compilé, les résultats sont considérés comme étant la meilleure solution. Autrement dit, la démocratie est la croyance selon laquelle la volonté collective de la majorité est plus avisée que le jugement d'un seul individu.

Cependant, la démocratie peut à l'occasion produire des résultats embêtants. Réfléchissez aux résultats inattendus de ces récents référendums :

- Les électeurs de la Thaïlande ont approuvé une constitution qui consolidait le pouvoir du régime militaire.
- Les Colombiens ont rejeté un accord de paix qui aurait mis fin à une guerre de 50 ans.
- Les électeurs suisses ont modifié leur constitution afin de restreindre les libertés religieuses.

L'obtention de résultats inattendus à des référendums n'a rien de nouveau. L'exemple le plus choquant peut-être d'un référendum qui a mal tourné a eu lieu sous le régime nazi en Allemagne. En 1934, 88 % des Allemands ont approuvé le fait qu'Adolf Hitler se soit proclamé président, chancelier et chef des forces armées de l'Allemagne. Lors du référendum en Allemagne, le processus de vote était déficient : de nombreux électeurs ont été intimidés, et le dépouillement du vote était contestable. Malgré tout, l'historien Ian Kershaw croit que la majorité des Allemands appuyaient Hitler.

Bien entendu, chacun de ces référendums présentait des facteurs complexes. Les gens avaient des motifs clairs de voter comme ils l'ont fait. Mais les résultats nous permettent de nous poser la question : est-ce que les plébiscites et les référendums produisent toujours la décision *la plus sage*?

### **Sommes-nous assez intelligents pour nous gouverner?**

Dans l'ensemble, les Canadiens sont gouvernés par une démocratie représentative. Au moment des élections, les candidats expriment leurs positions sur une grande variété de questions. Les citoyens élisent ensuite le candidat qui va les représenter. Les plébiscites et les référendums sont différents. Dans ce cas, les citoyens ont l'occasion de réfléchir en profondeur à une question précise, d'en arriver à une conclusion et de voter.

Certains pensent que la démocratie représentative est préférable à la démocratie directe. Les représentants peuvent consacrer leur temps à l'examen de questions complexes, avant de prendre des décisions éclairées. De plus, si nous sommes globalement insatisfaits des décisions que nos représentants prennent, nous avons la possibilité de voter pour en faire élire d'autres lors des prochaines élections.



D'un autre côté, les référendums et les plébiscites exigent que les citoyens fassent le travail des représentants élus. Nous devons prendre le temps de déterminer les lois et les politiques publiques. Même si nous avons le temps, certains détracteurs se demandent si nous avons tous les renseignements spécialisés requis pour prendre une décision avisée.

Ils craignent également que les gens se laissent guider dans leur prise de décisions par leurs intérêts personnels. Les gens qui prennent des décisions en fonction d'intérêts particuliers pourraient voter en faveur de lois et de politiques publiques qui ne tiennent pas compte du bien-être de la société dans son ensemble.

Ces critiques de la démocratie directe ne sont pas dépourvues de mérites. S'ils ne disposent pas du temps adéquat et de l'accès aux renseignements adéquats, les gens risquent de prendre de mauvaises décisions, parfois pour leurs intérêts personnels.

Cependant, ces critiques de la démocratie directe ont aussi leurs faiblesses.

Premièrement, des pays ont fréquemment recours, et avec succès, à la démocratie directe. La Suisse et le Liechtenstein sont presque entièrement gouvernés par démocratie directe. D'autres pays, comme l'Irlande, tiennent fréquemment des référendums. Ces nations ne se sont pas effondrées parce qu'elles ont adopté la démocratie directe. En fait, elles comptent parmi les pays qui présentent un des niveaux de vie les plus élevés au monde.



Panneaux d'affichage à Cork, en Irlande, faisant la promotion des campagnes du Oui et du Non pour les référendums de 2018 portant sur l'avortement. Les Irlandais ont voté pour modifier leur constitution afin de légaliser l'avortement.

Deuxièmement, si nous ne croyons pas que le citoyen moyen est capable de prendre une décision éclairée sur une question précise, comment pouvons-nous croire que le citoyen moyen est capable de prendre une décision éclairée dans le cadre d'une élection générale? Lors d'une élection générale, les électeurs doivent réfléchir à de nombreux enjeux. De plus, les électeurs doivent évaluer les qualités de chaque candidat, le parti du candidat et le chef du parti. Il y a bien plus de facteurs à considérer dans une élection que dans un référendum. Avancer que le citoyen moyen n'est pas assez intelligent pour décider d'une question précise pourrait être un moyen d'ébranler la démocratie dans son ensemble.

Si nous sommes capables de choisir nos gouvernements, alors nous sommes certainement capables aussi de prendre une décision sur une question unique.

Néanmoins, la démocratie n'est pas parfaite. Prendre de bonnes décisions démocratiques n'est pas chose facile.

## Comment nous nous informons

Lors d'un référendum, des campagnes organisées se forment habituellement dans les deux camps. Les campagnes de chaque camp font valoir les raisons pour lesquelles ce camp mérite le vote des électeurs. Chaque campagne présentera des faits, fera appel à vos émotions et tentera d'ébranler les arguments du camp adverse.

Les renseignements présentés par chaque campagne constituent un bon point de départ pour prendre une décision. Lorsque vous considérez ces renseignements, essayez d'écouter chaque camp de manière équitable. Après tout, très peu d'enjeux se résument à un camp qui a raison, et l'autre qui a tort. Même si vous n'êtes pas d'accord avec la position d'un camp, le fait de l'entendre exprimer sa position dans ses propres mots vous permettra de mieux comprendre son point de vue.

Faire de notre mieux pour écouter de manière équitable les arguments de chaque campagne n'est qu'un début. Une décision véritablement éclairée exige de chercher de l'information au-delà des messages des campagnes.

## Sources d'informations

Nous avons accès à plus d'informations qu'à toute autre époque de l'histoire. Réfléchissez à des façons dont nous recueillons des informations, en particulier durant une campagne pour un référendum ou un plébiscite :

- publicités
- bulletins de nouvelles et couverture médiatique
- éditoriaux et articles d'opinion
- soutien de groupes d'intérêt et de personnalités publiques
- opinions des amis et membres de la famille
- positions adoptées par les partis politiques
- autres sources, particulièrement sur les médias sociaux

Chaque source d'information aura un certain parti pris. Parfois, les partis pris seront marqués. Par exemple, certains animateurs d'émissions de radio pourraient exprimer vigoureusement leurs points de vue sans accorder un temps d'antenne équivalent aux opinions contraires. Parfois, le parti pris sera négligeable. Par exemple, de nombreux journalistes font d'importants efforts pour mettre de côté leurs opinions et présenter une diversité de points de vue.

Peu importe la quantité d'informations que nous recueillons, personne ne peut passer en revue toutes les informations disponibles. À un certain moment, nous devons évaluer les arguments et prendre notre propre décision.

## Éviter les pièges

Comme la quantité d'informations disponibles peut être énorme, nous utilisons parfois des raccourcis pour prendre des décisions. Par exemple, nous nous fions à des bribes d'information ou des tweets simplistes, nous acceptons sans faire preuve d'esprit critique les opinions des personnes avec lesquelles nous sommes habituellement d'accord, ou nous faisons même des choses aussi ridicules que de juger sur leur apparence les personnes qui font campagne.

Les raccourcis nous aident à en arriver rapidement à une conclusion. Mais les raccourcis ne nous obligent pas à réfléchir. Ils nous fournissent plutôt une opinion paresseuse.

Nous pouvons également nous former des opinions paresseuses à cause de ce qu'on appelle le *biais de confirmation*. Ce phénomène survient lorsque les gens se concentrent sur les informations qui renforcent leurs opinions existantes et ignorent les renseignements qui pourraient remettre en question leurs opinions.

L'ancien président des États-Unis Barack Obama était conscient des pièges du biais de confirmation. Dans un discours prononcé en 2018, il a déclaré :

*La plupart d'entre nous préfèrent s'entourer des opinions qui valident ce que nous croyons déjà. Vous remarquerez que les gens que vous trouvez intelligents sont ceux qui sont d'accord avec vous. C'est amusant quand même.*



## L'ÉCART DE PERCEPTION

Une étude américaine récente, *The Perception Gap* (l'écart de perception), soutient que plus les gens sont partisans et politiquement actifs, moins ils comprennent les valeurs de leurs adversaires politiques. Sans surprise peut-être, les personnes qui publient du contenu politique dans les médias sociaux ont tendance à avoir une compréhension déformée des opinions du camp adverse. Curieusement, l'étude indique aussi que les Américains qui consomment moins de bulletins de nouvelles ont une meilleure compréhension de la position de leurs adversaires politiques.

*Mais la démocratie exige que nous soyons également capables de saisir de l'intérieur la réalité des personnes qui sont différentes de nous, afin de pouvoir comprendre leur point de vue. Il est possible que nous leur fassions changer de point de vue, mais il est également possible qu'ils changent le nôtre.*

*Et vous ne pouvez arriver à faire ça si, dès le départ, vous ne tenez tout simplement pas compte de ce que vos adversaires ont à dire.*

Les utilisateurs des médias sociaux sont particulièrement vulnérables au biais de confirmation. Il ne fait aucun doute que l'essor des médias sociaux a profité à toute la société en permettant aux personnes marginalisées de faire entendre leurs voix. Malheureusement, des études indiquent que les utilisateurs de médias sociaux ont tendance à se réunir en groupes de personnes qui voient les choses de la même façon. On appelle ces groupes attachés aux mêmes idées *chambres d'écho*. Dans une chambre d'écho, les utilisateurs publient et défendent des opinions avec lesquelles ils sont déjà d'accord. En même temps, la chambre d'écho n'offre pas d'opinions différentes. Souvent, lorsque les gens sortent de la chambre d'écho, ils ne nouent pas le dialogue avec l'autre camp, mais vont plutôt le dénigrer.

Les chambres d'écho nous divisent en petits groupes homogènes, au lieu de nous unir en une société présentant une grande diversité. Ce n'est pas une

bonne chose pour la démocratie. Il faut se rappeler que dans la démocratie de la Grèce antique, tous les citoyens se réunissaient dans une place publique. Ils discutaient, débattaient et, à la fin, votaient sur les questions en cause. La Confédération iroquoise avait une organisation similaire, avec toute la communauté de la maison longue qui se rassemblait pour prendre les décisions ensemble.

En écoutant les avis de chacun, face à face, les citoyens ont l'occasion de voir les choses du point de vue des gens avec lesquels ils sont d'accord et de celui des gens avec lesquels ils sont en désaccord. Ainsi, chacun a l'occasion de recueillir des renseignements diversifiés et de prendre ensuite des décisions éclairées. En outre, cela exige que les gens affrontent le fait que les conséquences de leurs opinions puissent être nuisibles aux autres. Par une écoute complète, chacun a l'occasion de développer de l'empathie pour les personnes avec lesquelles il est en désaccord et de les comprendre.

### **Nous sommes assez intelligents pour nous gouverner nous-mêmes**

Les humains ne sont pas parfaits. Parfois, nous recueillons et utilisons mal l'information. À l'occasion, nous agissons pour nos intérêts personnels. De temps à autre, nous laissons les émotions l'emporter sur la

rationalité. Et, souvent, nous faisons des erreurs de bonne foi. Pas étonnant alors que la démocratie ne soit pas parfaite.

Malgré ces défauts, la démocratie est encore la meilleure façon de définir nos lois et nos politiques publiques. Comme l'ancien premier ministre de la Grande-Bretagne, Winston Churchill, le disait à la Chambre des communes britannique :

*Diverses formes de gouvernement ont été essayées et le seront encore dans ce monde de péchés et de malheurs. Personne ne prétend que la démocratie soit parfaite ou infaillible. En fait, on a pu dire que la démocratie était la pire forme de gouvernement, à l'exception de toutes les autres formes qui ont été expérimentées de temps en temps...*

Heureusement, tout le monde est capable de prendre de bonnes décisions démocratiques. Et, la plupart du temps, la démocratie engendre la bonne décision. Cependant, elle ne peut fonctionner que si nous examinons en profondeur les questions dans

une grande variété de perspectives et prenons les décisions en tenant compte de l'intérêt public.



Pages couvertures de journaux britanniques du 23 juin 2016, la veille du référendum du Brexit sur l'appartenance de la Grande-Bretagne à l'Union européenne. La plupart des journaux ont pris des positions éditoriales fermes sur la façon dont les gens devaient voter.

---

## ON RÉFLÉCHIT

1. Très peu d'entre nous peuvent affirmer être des experts sur la plupart des questions. Si nous ne sommes pas des experts, pourquoi devrions-nous être autorisés à décider directement des lois au moyen de référendums?
2. Examinez ces trois pièges associés à la formation des opinions :
  - raccourcis;
  - biais de confirmation;
  - chambres d'écho.
3. Pourquoi est-il nécessaire d'avoir un sens de la décence humaine pour prendre de bonnes décisions démocratiques?

Que pouvez-vous faire pour éviter ces pièges?

---

# DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS

## 1. Assumer la responsabilité

Un référendum permet au gouvernement et aux partis politiques d'éviter d'assumer la responsabilité de prendre une décision politique difficile. Discutez de cet énoncé.

## 2. Oui ou non?

Les plébiscites et les référendums résument des enjeux complexes en une simple question à laquelle on doit répondre par oui ou non. Est-ce que tout dans la vie se résume en des questions simples, auxquelles on peut répondre par oui ou non, ou bien la vie est-elle plus complexe?

## 3. Émotion vs raison

Nos émotions peuvent parfois l'emporter sur une prise de décision rationnelle et raisonnable. Par exemple, si un cas de meurtre particulièrement odieux a fait les manchettes, ce serait un mauvais moment pour tenir un référendum sur la peine de mort.

Quels types d'enjeux ne devraient pas être décidés par référendums?

## 4. Identité nationale et souveraineté

Le philosophe Roger Scruton considère que les questions d'identité nationale et de souveraineté peuvent être décidées uniquement par les gens dont l'identité ou la souveraineté sont en jeu. Cette opinion explique pourquoi les changements constitutionnels majeurs et les mouvements d'indépendance sont habituellement décidés au moyen de référendums.

Cependant, il se peut qu'un référendum ne puisse pas résoudre une question identitaire. Par exemple, lorsque le Royaume-Uni a tenu son référendum du Brexit pour décider si oui ou non le pays devait quitter l'Union européenne, le camp favorable au retrait de l'Union européenne a remporté le vote avec une mince majorité. Comme le résultat était serré, de nombreuses personnes avaient l'impression que la question n'était pas réglée. Les partis politiques étaient divisés, et les citoyens étaient nombreux à demander la tenue d'un second référendum.

Est-ce que certaines questions sont tellement importantes et divisent tellement l'opinion publique qu'elles doivent nécessiter une « super majorité » nettement supérieure à 50 % pour être tranchées?

## 5. Questions orientées

Parfois, la question posée lors d'un référendum ou d'un plébiscite peut être problématique. Par exemple, le référendum de 1992 sur la souveraineté du Québec demandait ce qui suit aux électeurs :

*Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?*

Les études ont démontré que les gens ont plus tendance à répondre « Oui » à une question qui commence par « Acceptez-vous que... ». Une question mieux formulée aurait demandé « Est-ce que le Québec devrait devenir indépendant? ».

Pourquoi une question référendaire doit-elle être la plus claire possible?

## 6. Bonnes et mauvaises décisions politiques

Dans son ouvrage *Too Dumb for Democracy?*, le politologue David Mascrop a défini ce qui fait une bonne et une mauvaise décision politique.

### **Une mauvaise décision politique**

*Une mauvaise décision politique est une décision motivée par un biais, des informations insuffisantes ou inexactes, ou des motifs cachés. C'est une décision qui est souvent prise de manière instinctive, sans recherche ou réflexion – le genre de décision que nous sommes enclins à rationaliser lorsqu'elle est confrontée ou remise en question. Et c'est une réaction que nous avons tous tendance à avoir. (p. 23; traduction libre)*

### **Une bonne décision politique**

*Une bonne décision politique est une décision rationnelle (éclairée et cohérente) et autonome (la personne sait pourquoi elle a pris cette décision et peut expliquer son raisonnement). Nous prenons de bonnes décisions politiques lorsque nous disposons de suffisamment de bonnes informations, du temps et des ressources pour en faire le tri et des habiletés pour comprendre ce que nous voulons et pourquoi nous le voulons. Une bonne décision politique comprend également la capacité d'expliquer notre raisonnement aux autres et à nous-mêmes. Il ne suffit pas de dire « parce que », du moins, pas si nous voulons répondre aux normes d'une démocratie où nous nous traitons les uns les autres comme des citoyens dignes de respect. (p. 25-26; traduction libre)*

Faites-vous confiance au grand public pour prendre de bonnes décisions politiques?

## 7. Machine miracle pour la démocratie

Dans le cadre du débat public entourant la *Referendum and Plebiscite Act* de la Saskatchewan, on pouvait lire ce qui suit dans un article éditorial paru le 21 avril 1991 dans le *Leader-Post* de Regina :

*Le mécanisme de référendum et de plébiscite est peut-être une réponse aux besoins de l'époque, mais nous ne pouvons présumer qu'elle sera une machine miracle pour la démocratie (traduction libre).*

Discutez de cette affirmation.

---

# NOTES

---

# NOTES



PLEA   
Legal Information for Everyone

